



UNSA GROUPE SMA

Une équipe de délégués syndicaux, d'élus au CSE et de représentants de proximité, réellement à l'écoute des salariés du GROUPE SMA.

Syndicat Autonome enregistré en préfecture sous le matricule 19542

Prime Macron II Des revendications au rabais ?

Vous êtes nombreux à vous interroger sur la communication de la CFTC du 5 septembre dernier qui « maintient sa demande de prime de 1000€ ».

Retraçons un peu le déroulé de cette histoire :

- Le 3/02/22, la CFTC, la CFDT, et la CFE-CGC se satisfont d'avoir signé un « compromis » à 2,5% d'augmentation alors que tous les voyants sont au rouge en matière d'inflation. L'UNSA refuse de signer car **nous demandions 5% pour l'ensemble des salariés.**
- Le 12/05/22, au regard de l'inflation prévisible et devenue avérée, votre syndicat UNSA adresse une lettre ouverte à la Direction générale pour la réouverture des négociations salariales. **L'idée étant d'obtenir une augmentation générale qui compense l'inflation 2021 et 2022.** Après un retard à l'allumage, les 3 autres organisations syndicales se raccrochent aux wagons.
- Le 29 juin, la Direction refuse finalement l'option de rouvrir les négociations. La CFTC s'empresse de demander une prime de 1000€ dès le 30 juin...
- Pendant l'été, et à effet du 1er juillet 2022, la possibilité est donnée aux employeurs qui peuvent verser à leurs salariés une prime de partage de la valeur exonérée de cotisations et **contributions sociales dans la limite de 3 000 €, et jusqu'à 6 000 €** pour les entreprises ayant mis en place un dispositif d'intéressement ou de participation.
- Pendant l'été, votre syndicat UNSA a multiplié les interventions en CSE et auprès de la Direction pour **obtenir un résultat significatif, bien au-delà d'une prime de 1000€.**
- Il y avait des marges de négociation. **Cependant, en date du 5/09, la CFTC maintient sa demande de prime de 1000€.** Un seul mot : **BRAVO...**

Reste à voir le résultat des courses prochainement...